

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

**Présents :** Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUEF,  
M. CAILLIEZ, M. VARIN, M. PIEDAGNEL, M. GALLIER, M. CHASLES, Mme COUTARD,  
M. GROS, Mme ESSLING, Mme LEREDDE, Mme FLEURY, M. LE CAMPION, Mme PAGNON.

Mme ANTOINE, M. BIDEL, Mme BOULLOT, M. BOULLOT, M. DESCHAMPS, Mme DUVAL,  
M. FURCY, M. GARNIER, Mme HARDEL, M. HEBERT, Mme LAMAZIERE, Mme LECONTE,  
Mme LEFORT, Mme LOUIS, Mme MAUMINOT, M. MEERT, Mme PREVOT,  
Mme RENOUF, Mme RICHE, Mme SEVAUX.

**Absents excusés :**

M. COZIC qui avait donné procuration à M. CHASLES,  
M. DELAFOSSE qui avait donné procuration à Mme SEVAUX,  
Mme LACOUR qui avait donné procuration à M. PIEDAGNEL,  
Mme LE BIHAN qui avait donné procuration à M. BOULLOT,  
Mme LEBOSQUAIN qui avait donné procuration à M. GRANDIN,  
M. LEMARCHANT qui avait donné procuration à Mme LECONTE.

**Absents :**

M. DUVAL, M. FAUVEL, M. JULIEN, M. LEBAUDY, M. LEBEDEL, M. LOISEL, Mme M. MARIE,  
M. MORAZIN, M. MORIN, M. OSMOND, Mme PESQUEREL.

**Secrétaire de Séance :** Mme LECONTE.

### **I – ADOPTION COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 25 juin 2019.

### **II – COMMUNICATIONS DU MAIRE**

Mme le Maire présente le diplôme des Trophées de l'Investissement local remis par la Fédération des Travaux Publics de Normandie. Ce prix spécial du jury récompense les travaux de mise en lumière du mur Grimaldi pour son caractère innovant (éclairage dynamique, lampes économes en consommation, mise en valeur du patrimoniale).

Deux anciennes cartes postales de Torigni-sur-Vire ont été offertes par M. Jean Madeleine.  
Mme le Maire remercie M. Madeleine pour ce don à la commune.

Mme Lesouef, Maire déléguée de Brectouville a été nommée au Conseil de développement de Saint-Lô Agglo dans le collège des élus.

**Remerciements**

Mme le Maire transmet les remerciements de la Chambre des Métiers de Normandie pour l'accueil lors de son assemblée générale du 20 juin 2019.

Le Secours catholique de la Manche remercie le Conseil Municipal pour la subvention de l'année 2019.

Le Comité départemental du tennis de table fait part de sa satisfaction pour l'accueil à Torigny lors de son assemblée générale.

### **III – FONDS DE CONCOURS AGGLO POUR LES COMMUNES RURALES**

M. Cailliez, Maire-adjoint en charge des finances informe les membres du Conseil que le 24 juin 2019, Saint-Lô Agglo a délibéré et accordé un fonds de concours d'un montant de 8 526.48 € pour l'accessibilité de l'école et de la garderie de la commune déléguée de Guilberville.

A l'unanimité, le Conseil accepte de percevoir ce fonds de concours.

### **IV – PROGRAMME LOGEMENTS SOCIAUX - GUILBERVILLE**

M. Grandin, Maire délégué de Guilberville rappelle au Conseil que la commune de Torigny-les-Villes a confirmé son intérêt par courrier à Manche Habitat pour construire des logements sociaux sur la commune déléguée de Guilberville. Ces logements pourraient être implantés sur les parcelles n°YS 8 et YS 96 situées à proximité du bourg de Guilberville dans le lotissement les Sillons. La superficie totale des 2 parcelles atteindrait 4 000 m<sup>2</sup>, ce qui permettrait de construire au minimum 12 logements en 2 tranches de 6.

Le Conseil décide, à l'unanimité de valider le programme de logements sociaux dans le lotissement les Sillons.

## **V – TRANSFERT DE VOIRIES DANS LE DOMAINE PUBLIC – Torigny-sur-Vire**

M. Varin, Maire-adjoint aux Travaux présente le dossier.

Les travaux d'effacement de réseau et d'extension de l'éclairage public à la Bigne ont commencé le 19 août 2019. La SORAPEL en charge de la réalisation des travaux a fait le constat qu'une partie devait être réalisée sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés. Ces terrains auraient dû être intégrés dans le domaine public de la voirie au moment de la réception des travaux.

Le Conseil décide, à l'unanimité d'intégrer à la voirie communale les parcelles cadastrées AP 81, 86, 87, 180, et 185 d'une superficie de 740 m<sup>2</sup>.

## **VI – TRANSFERT DE VOIRIES DANS LE DOMAINE PUBLIC – Guilberville**

M. Grandin rappelle aux membres du Conseil que la mise sous tension de l'éclairage public du lotissement Poséidon a déjà été abordée. Désormais, les copropriétaires indivis de la voirie du lotissement Poséidon, rue du petit bourg sollicitent la commune afin que cette voirie soit intégrée au domaine public de la collectivité.

Il est précisé que Saint-Lô Agglo sera sollicitée pour les réseaux d'eau, d'assainissement et de pluvial.

A l'unanimité, les membres décident d'intégrer à la voirie communale les parcelles cadastrées YT 159, 164, 167, 172, 173 et 174 pour une superficie de 1 897 m<sup>2</sup>.

## **VII – BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE et CALCUL COUT SCOLAIRE 2018**

M. Rose fait part au Conseil d'un effectif de 76 enfants en maternelle à Giéville (79 en janvier 2020).

M. Chasles rapporte que l'école de Guilberville accueille 125 élèves du primaire pour 6 classes.

M. Gallier informe le Conseil que les effectifs de l'école Arthur Le Duc sont de 78 en maternelle et 101 en primaire (de 8 classes dont 1 nouvelle classe ouverte en 2019).

L'école du Sacré Cœur dispose d'un effectif de 145 élèves dont 46 de Torigny-les-Villes.

En ajoutant le collège, l'effectif scolaire sur la commune s'élève à 1 000 élèves.

M. Gallier présente le coût scolaire qui s'élève à 345 € pour un élève de maternelle et à 1 034 € pour un élève de primaire.

M. Cailliez précise que Torigny perçoit 10 000 € de participation d'autres communes.

Mme le Maire informe que la participation versée par Torigny à Condé est de 7 000 € pour les enfants de Brectouville scolarisés à Condé.

Le Conseil, à l'unanimité décide d'appliquer un coût scolaire de 345 € chaque élève de maternelle et 1 034 € par élève de primaire.

## **VIII – INDEMNITE OCCUPATION DES SOLS**

M. Rose, Maire délégué de Giéville rappelle que la réalisation de l'assainissement de la salle des fêtes de Giéville a nécessité l'autorisation d'un propriétaire pour traverser son champ. Le 5 septembre 2008, le Conseil Municipal de Giéville a décidé de lui octroyer une indemnité annuelle de 300 €.

Pour l'année 2019, le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer cette indemnité.

## **IX – RENOUELEMENT LABEL VILLAGE ETAPE**

M. Gros, Maire-adjoint à l'animation et au tourisme, présente le dossier de renouvellement du Label Village étape pour l'année 2020. La fédération des Villages étape sera présente à Torigny les 16 et 17 octobre 2019.

La convention d'attribution de l'appellation « Village étape » entre l'État et la commune de Torigny-les-Villes arrive à échéance sachant que le label « Village étape » est attribué pour une durée de cinq ans.

La fédération nationale des Villages étape, en étroite relation avec l'ensemble des acteurs locaux et des services de la Direction des Infrastructures de Transport en charge de cette opération au Ministère de l'écologie, regroupe les Villages étape existants autour d'objectifs communs :

- représenter les Villages étape vis-à-vis des partenaires de la démarche
- susciter une démarche qualité et participer au contrôle réalisé par les services locaux du ministère
- développer l'esprit de chaîne Village étape en accompagnant les communes candidates et en améliorant sans cesse la communication du réseau.

Les engagements pour la collectivité sont les suivants :

- Contribuer au suivi et au respect de la charte nationale, notamment en gérant la réalisation, l'édition, l'affichage et le respect d'un calendrier des horaires d'ouverture des commerces. Développer une démarche qualité en lien avec l'Office de Tourisme, les commerçants et la Fédération
- Suivre l'évolution de l'offre commerciale locale et informer régulièrement la Fédération des changements, notamment en :
  - \* Rencontrant chaque nouveau commerçant en lien avec la clientèle Village étape
  - \* Présentant le label et en proposant à la signature l'engagement commerçant
- Améliorer la qualité de vie locale en tenant les engagements pris lors de la constitution du dossier (aménagement de centre-bourg, aspect paysager, services proposés, animations...)
- Communiquer autant que possible sur le label Village étape auprès des habitants, des commerçants, de l'ensemble de l'équipe municipale ou encore des médias en s'appuyant sur les outils de promotion développés par la Fédération
- Participer aux outils d'évaluation et de suivi mis en place par la Fédération afin de recenser les principales retombées du label
- Contribuer autant que possible à la vie du réseau, aux animations et aux opérations proposées.

Mme le Maire souhaite connaître le ressenti des commerçants et du tissu économique avant le renouvellement de cet engagement. Le Conseil décide à l'unanimité de solliciter le renouvellement du Label.

## **X – MODIFICATION DU TEMPS DU TRAVAIL D'UN AGENT COMMUNAL**

Mme Lesouef, Maire déléguée de Brectouville précise que cette modification de poste est identique à celle du 25 juin 2019. Le Conseil, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint technique de 18 h sur le site scolaire de Giéville remplaçant un poste d'adjoint technique de 15 h.

## **XI – INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE – Torigni-sur-Vire**

Une indemnité de gardiennage de l'église est allouée chaque année par référence à une circulaire ministérielle. Le montant pour l'année 2018 était de 479.86 €. Pour l'année 2019, l'application de la règle de calcul légale conduit au maintien du montant fixé en 2018.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer l'indemnité de gardiennage de l'église St-Laurent.

## **XII – PRODUITS IRRECOUVRABLES**

M. Cailliez, Maire-adjoint chargé des finances fait part à l'assemblée que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement du montant suivant : Budget communal (dette de loyer) : 128,86 € ; Créance éteinte.

Le Conseil, à l'unanimité, décide l'admission en créance éteinte de cette dette.

## **XIII – QUESTIONS DIVERSES**

- Informations :

Eglise Notre-Dame

M. Cailliez fait le point sur le dossier de l'église Notre-Dame. Suite à l'appel d'offres, 10 entreprises ont répondu. La commission s'est réunie fin juillet et a décidé d'auditionner 3 cabinets d'architectes le 18 septembre 2019. Le candidat retenu devra réaliser un diagnostic très précis de l'état de l'édifice.

- Mise en lumière du Château

M. Piedagnel présente à l'assemblée l'analyse des offres pour la mise en lumière du Château. Un éclairage statique adapté au monument, et moins onéreux a été retenu, pour un montant de 60 000 € TTC dont 10 800 € pour la maîtrise d'œuvre (inscription budgétaire de 112 000 €)

- Médiathèque

Mme Prévot annonce que le Festival des contes se déroulera le 15 octobre 2019 à 18h30.

La séance est levée à 21h30.